

École de croisière voile aventures

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

PRÉAMBULE

L'esprit dans lequel s'effectuent les embarquements est celui d'une école de voile. Ainsi il est demandé à tous les participants :

- de considérer qu'ils appartiennent à une collectivité amicale où la vie à bord en équipage est aussi importante que l'apprentissage de la manœuvre, de la technique et de la navigation,
- le respect envers l'encadrant, les stagiaires, les habitants des lieux visités, de la culture locale est une priorité.

A QUI S'ADRESSENT NOS STAGES ET CROISIÈRES ?

La participation à nos activités nautiques est réservée aux personnes majeures

Les personnes mineures doivent être accompagnées par un représentant légal. Préalablement à leur inscription, elles doivent obtenir l'accord du responsable de l'activité.

LICENCE FÉDÉRALE

Tout participant peut être en possession d'une licence FFV à sa charge (« club » ou « passeport voile » ou « autres titre de la FFV ») à jour.

Les licences FFV offrent :

- une garantie complémentaire à la responsabilité civile citée ci-dessus
- une assurance individuelle accident
- des garanties complémentaires qui peuvent être également souscrites.

EXIGENCES D'APTITUDE PHYSIQUE

Les adhérents majeurs ou les représentants légaux pour les enfants mineurs doivent attester savoir nager 50m.

Ils s'engagent à informer le chef de bord de toute pathologie ou allergie dont les conséquences peuvent se trouver aggravées par un recours médical en mer. Il est impératif d'apporter les médicaments correspondant au traitement en cours.

RÉSERVATION, PAIEMENT

L'inscription à une activité (embarquement, stage, cours..) est prise en compte après le règlement d'un acompte de 50%. Le solde de l'embarquement doit être obligatoirement réglé 1 mois avant le début du stage ou de la croisière. Si l'inscription est faite moins d'un mois avant le début de l'activité, le règlement complet est exigé.

Sauf indication contraire, les prix des embarquements ne comprennent pas les frais divers (caisse de bord : nourriture, consommables, frais de port, carburant), matériel perdu ou endommagé, ni le transport jusqu'au bateau et retour.

ANNULATION

par voiles aventures :

L'annulation de l'embarquement par voile aventures, entraînera le remboursement des sommes versées pour cet embarquement, sans dommages et intérêts. Dans la mesure du possible, d'autres embarquements seront proposés.

Par le stagiaire :

- 50% du montant de l'activité, si le désistement est signalé plus de 30 jours avant le début de l'activité,
- 100% du montant de l'activité, si le désistement est signalé moins de 30 jours avant le début de l'activité.

DÉFECTION OU DÉBARQUEMENT EN COURS DE CROISIÈRE OU DE STAGE

Toute défection ou abandon en cours de croisière ou de stage ne donne droit à aucun remboursement. Il en est de même en cas de débarquement d'un stagiaire décidé par le chef de bord, justifié par des comportements incompatibles avec le bon déroulement de l'activité.

SÉCURITÉ

Les programmes de croisière peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques.

École de croisière
coaching
préparation croisières
2 place st Armel
56340 PLOUHARNEL
TEL+590 0690073094
dsail56@gmail.com